



CAHIER DE REVENDICATIONS 2023-2024 - SECTEUR DES METAUX PRECIEUX (SCP 149.03)

Accord national pour une période de 2 ans

SÉCURITÉ

1. SÉCURITÉ DES REVENUS

A. Pouvoir d'achat

- Concrétisation maximale de la prime de pouvoir d'achat
- Amélioration mécanisme d'indexation
- Implémentation d'un système d'augmentation barémique annuel
- Introduire un mécanisme d'indexation dans les CCT sectorielles chèques-repas
- Déclaration d'engagement sur les salaires des jeunes

B. FSE

- Indexation et augmentation des indemnités complémentaires
- Introduction de nouvelles indemnités complémentaires
- Paiement automatique des indemnités complémentaires chômage temporaire

C. Mobilité

- Augmentation de l'indemnité vélo
- Introduction du système de tiers payant dans la mesure du possible

D. Prime de fin d'année

- Amélioration des jours assimilés et la suppression de la condition d'ancienneté pour les départs volontaires

2. ÉDUCATION ET FORMATION

- Adapter la CCT relative à la formation, cf. Deal pour l'emploi

3. QUALITÉ DE LA CARRIÈRE

PLANIFICATION DE LA CARRIÈRE



A. Travail faisable

- 8 mai; jour de congé annuel supplémentaire payé
- Introduction du congé de carrière
- Amélioration du congé d'ancienneté
- Extension petit chômage (déménagement)
- Introduction CCT relative au congé pour raisons impérieuses

B. RCC

- Souscrire au maximum, au niveau sectoriel, aux CCT cadres du CNT en matière de RCC et exemption de disponibilité

C. Crédit-temps et emploi de fin de carrière

- Souscrire au maximum, au niveau sectoriel, aux CCT cadres du CNT en matière d'emplois de fin de carrière
- Alternative sectorielle au crédit-temps sans motif
- Droit à 1/10 du congé parental
- Utilisation du crédit-temps/congé thématique en heures

4. DIVERSES

- Primes d'encouragement flamandes